

يسر مجلة المقالات الدولية أن تضع بين أيدي القراء والباحثين العدد العاشر، في سياق رسالتها العلمية الرامية إلى دعم البحث الأكاديمي الرصين، وترسيخ ثقافة النشر العلمي الموثوق. ونغتتم هذه المناسبة للتذكير بفهرسة المجلة ضمن معامل التأثير العربي (AIF)، بما يمثله ذلك من اعتراف علمي رسمي، وكونه أحد المعايير المعتمدة في تصنيف الجامعات العربية ضمن أول تصنيف عربي للجامعات. كما نعتز باستمرار إدراج المجلة ضمن International Scientific Indexing (ISI) في خطوة نوعية تجسد ثقة الأوساط العلمية في جودة ما تنشره المجلة، وتسهم في توسيع دائرة انتشار البحوث المنشورة بها وتعزيز أثرها العلمي. وإذ نقدم هذا العدد بما يضمه من بحوث ودراسات متنوعة، فإننا نؤكد التزامنا الثابت بالتحكيم العلمي الدقيق، والأخلاقيات البحثية الراسخة، ومعايير الجودة والشفافية، بما يخدم قيم التميز والمعرفة، ويدعم الباحثين في إنتاج علمي رفيع يسهم في تطوير الفكر ومواكبة قضايا الواقع.

والله ولي التوفيق

رئيس التحرير



INTERNATIONAL
STANDARD
SERIAL
NUMBER

e-ISSN : 3085 - 5039

OPEN ACCESS

ORCID



مجلة شهرية، محكمة متعددة التخصصات
تعنى بنشر الدراسات والأبحاث في مجالات العلوم
القانونية، الإنسانية، الاجتماعية، والاقتصادية

المدير المسؤول ورئيس التحرير: انس المستقل



مجلة المقالات الدولية

INTERNATIONAL ARTICLES JOURNAL

العدد العاشر Eighth Issue

مارس 2026 March

الرقم المعياري الدولي : 3085 - 5039 : e-ISSN

رقم الصحافة : 1/2025

10

مجلة علمية، شهرية، محكمة متعددة التخصصات، تعنى بنشر الدراسات والأبحاث في مجالات العلوم الإنسانية، الاجتماعية، والاقتصادية.

الرقم المعياري الدولي: ISSN : 3085 - 5039 رقم الصحافة : 1 / 2025 Press number: العدد 10، مارس 2026

اللجان العلمية

أنس المستقل

المدير المسؤول ورئيس التحرير

لجنة التقرير والتحكيم

د. طه لحيدياني

أستاذ جامعي كلية العلوم القانونية والاقتصادية والاجتماعية جامعة سويسري
محمد الخامس بالرباط

د. عبد الحق بلققيه

أستاذ جامعي كلية العلوم القانونية والاقتصادية والاجتماعية جامعة سيدي
محمد بن عبد الله بفاس

د. بدر بخلوف

أستاذ جامعي كلية العلوم القانونية والاقتصادية والاجتماعية جامعة مولاي
إسماعيل بمكناس المدير التنفيذي للمركز الوطني للدراسات القانونية
والحقوقية

د. حكيمة مؤذن

أستاذة جامعية كلية العلوم القانونية والاقتصادية والاجتماعية المحمدية جامعة
الحسن الثاني بالدار البيضاء مديرة مجلة إصدارات

د. احمد هيساوي

أستاذ جامعي كلية العلوم القانونية والاقتصادية والاجتماعية المحمدية جامعة
الحسن الثاني بالدار البيضاء

د. إبراهيم رضا

أستاذ جامعي كلية الآداب والعلوم الإنسانية جامعة القاضي
عياض بمرآكش

د. زكرياء أقنوش

أستاذ جامعي كلية العلوم بالكلية المتعددة التخصصات الرشيدية
د. أحمد أعراب

د. إبراهيم أيت وركان

أستاذ جامعي كلية العلوم القانونية والاقتصادية والاجتماعية جامعة شعيب
الدكالي بالجديدة

د. محمد ملاح

أستاذ جامعي كلية العلوم بالكلية المتعددة التخصصات بالناضور
د. عبد الحي الغربية

أستاذ جامعي كلية العلوم القانونية والاقتصادية والاجتماعية المحمدية جامعة
الحسن الثاني بالدار البيضاء

الهيئة الإستشارية

د. يونس ودالو

نائب العميد المكلف بالبحث العلمي والتعاون الجامعي كلية العلوم القانونية
والسياسية جامعة ابن طفيل بالقنيطرة

د. الهختر الططبي

نائب العميد المكلف بالشؤون البيداغوجية كلية العلوم القانونية والاقتصادية
والاجتماعية بعين السبع جامعة الحسن الثاني بالدار البيضاء

د. رشيد الهدور

أستاذ جامعي جامعة الحسن الثاني بالدار البيضاء عضو المجلس الدستوري
سابقا مدير مجلة دفاتر برلمانية

د. سعيد ذهري

أستاذ جامعي جامعة الحسن الثاني بالدار البيضاء مدير مختبر القانون العام
وحقوق الإنسان

د. كمال هشوشي

أستاذ جامعي جامعة محمد الخامس بالرباط المنسق البيداغوجي لماستر
الدراسات السياسية والمؤسسية المعمقة

د. مهند العيساوي

مستشار رئيس مجلس النواب العراقي لشؤون الصياغة التشريعية أستاذ
القانون العام الدولي في الجامعة العراقية

د. الهدي هشيد

أستاذ جامعي كلية العلوم القانونية والاقتصادية والاجتماعية المحمدية جامعة
الحسن الثاني بالدار البيضاء

Riccardo Pelizzo

نائب العميد المكلف بالشؤون الأكاديمية بجامعة نزارباييف بكازاخستان
د. وفاء الفيلالي

أستاذة جامعية كلية العلوم القانونية والاقتصادية والاجتماعية جامعة سويسري
جامعة محمد الخامس بالرباط

د. صليحة بوعكاكة

أستاذة جامعية كلية العلوم القانونية والاقتصادية والاجتماعية جامعة سيدي
محمد بن عبد الله بفاس

محتويات العدد

3-24	النخب السياسية الحزبية بالمغرب وتحديات بناء الدولة الديمقراطية أميمة حيبي
25-48	La transition vers la ville durable au Maroc : Enjeux et perspectives pour la région Fès-Meknès Bourakadi Omayma - Abbadi Idriss - Labiad Samira
49-66	نزع السلاح النووي كأولويات في النظام العالمي الجديد: "البرنامج النووي الإيراني نموذجاً" عبدالكريم جعفري
67-83	التحالفات الدبلوماسية الاقتصادية الجماعية للسياسة الخارجية القطرية احمد غصاب مبارك الفهيد الهاجري
84-100	التفسير الموضوعي وفلسفة منهاج مادة التربية الإسلامية: مقارنة تأصيلية تحليلية المصطفى الشويخي و محمد امشيش
101-141	استشراف مستقبل الأثبات في المعاملات التجارية باستخدام الدفاتر التجارية الإلكترونية عادل جمال محمد أحمد
142-161	Le rôle stratégique des collectivités territoriales dans l'essor de l'économie bleue durable au Maroc Ghita BADROUN -Oussama BENCHANAA
162-178	الخصائص السيكمومترية لأدوات قياس المرونة النفسية وفق نموذج (ACT) لدى المهنيين العاملين مع الأشخاص ذوي اضطراب طيف التوحد في السياق المغربي أحمد ممامح - خديجة وادي



**Le rôle stratégique des collectivités territoriales dans
l'essor de l'économie bleue durable au Maroc**

**The strategic role of local authorities in the development
of the sustainable blue economy in Morocco**

Oussama BENCHANAA

Doctorant en sciences économiques, laboratoire :
La référence, Université Cadi Ayyad

Ghita BADROUN

Doctorat en droit public et sciences politiques

Abstract:

The sustainable blue economy has emerged as a strategic framework for development, aiming to reconcile the economic valorization of marine resources, environmental preservation, and social inclusion. In countries with significant maritime potential, such as Morocco, its implementation largely depends on the ability of territories to translate national strategies into coherent local dynamics. This article examines the role of local governments in fostering the development of a sustainable blue economy in Morocco by analyzing their functions, the constraints they face, and the conditions for their effectiveness.

Based on a qualitative approach relying on documentary analysis of legal frameworks, public policies, and territorial dynamics, the study highlights that local governments play a strategic role in territorial planning, stakeholder coordination, and the valorization of coastal resources. However, their capacity to act remains constrained by structural limitations, including insufficient financial and technical resources, fragmented multi-level governance, and weak policy integration.

The findings reveal a gap between the formal recognition of local governments' role and their actual capacity to implement blue economy policies. The article therefore emphasizes the need to strengthen territorial capacities, enhance inter-institutional coordination, and promote integrated coastal governance. More broadly, it contributes to the understanding of how public policies can be effectively territorialized in the context of sustainable development transitions.

Keywords :

Sustainable blue economy ; Territorial governance ; Local governments ; Coastal areas; Multi-level governance ; Morocco.

Résumé:

L'économie bleue durable s'impose aujourd'hui comme un cadre stratégique du développement, visant à concilier la valorisation économique des ressources marines, la préservation des écosystèmes et l'inclusion sociale. Dans les pays à fort potentiel maritime, à l'instar du Maroc, sa mise en œuvre dépend étroitement de la capacité des territoires à traduire les orientations nationales en dynamiques locales cohérentes. Cet article analyse le rôle des collectivités territoriales dans l'essor de l'économie bleue durable au Maroc, en interrogeant leurs fonctions, les contraintes qui limitent leur action et les conditions de leur efficacité.

S'inscrivant dans une approche qualitative fondée sur l'analyse documentaire des cadres juridiques, des politiques publiques et des dynamiques territoriales, la recherche met en évidence que les collectivités territoriales occupent une position stratégique dans la planification territoriale, la coordination des acteurs et la valorisation des ressources littorales. Toutefois, leur capacité d'intervention demeure entravée par des contraintes structurelles, notamment l'insuffisance des ressources financières et techniques, la fragmentation de la gouvernance multi-niveaux et la faible intégration des politiques publiques.

L'étude souligne ainsi l'existence d'un décalage entre la reconnaissance normative du rôle des collectivités territoriales et leur effectivité réelle dans la conduite des politiques liées à l'économie bleue. Elle met en évidence la nécessité de renforcer les capacités territoriales, d'améliorer la coordination inter-institutionnelle et de promouvoir une gouvernance intégrée des zones côtières. Plus largement, elle contribue à éclairer les conditions de territorialisation des politiques publiques dans le contexte des transitions vers des modèles de développement durable.

Mots clés :

Économie bleue durable ; Gouvernance territoriale; Collectivités territoriales ; Zones côtières ; Gouvernance multi-niveaux; Maroc.

Introduction

L'économie bleue s'impose aujourd'hui comme l'un des cadres d'analyse et d'action les plus mobilisés dans les réflexions contemporaines sur le développement durable. À l'intersection des enjeux économiques, environnementaux et sociaux, elle renvoie à une approche intégrée de la valorisation des ressources marines et côtières, fondée sur la recherche d'un équilibre entre exploitation économique, préservation des écosystèmes et amélioration des conditions de vie des populations¹. Dans cette perspective, la mer et le littoral ne sont plus seulement appréhendés comme des espaces de production ou d'échange, mais comme des territoires stratégiques appelant des formes renouvelées de gouvernance publique.

Selon la Banque mondiale, l'économie bleue désigne l'usage durable des ressources océaniques en vue de soutenir la croissance économique, d'améliorer les moyens de subsistance et de favoriser l'emploi, tout en préservant la santé des écosystèmes marins. Cette définition met en évidence une idée essentielle : la durabilité de l'économie bleue ne peut être réduite à la seule protection de l'environnement, mais suppose également une transformation des modes d'action publique, des cadres institutionnels et des mécanismes de coordination entre acteurs². Dans le même sens, l'OCDE souligne que l'économie océanique représente un potentiel considérable de création de richesse et d'emplois à l'échelle mondiale, mais que son développement demeure fortement tributaire de la qualité des dispositifs de gouvernance qui l'encadrent. Ainsi, la question de l'économie bleue ne relève pas uniquement de l'économie maritime ; elle constitue également une problématique majeure de gouvernance territoriale et de politiques publiques³.

Cette orientation a été consacrée au niveau international par l'Objectif de Développement Durable n° 14, relatif à la conservation et à l'exploitation durable des océans, des mers et des ressources marines. L'inscription de cet objectif dans l'Agenda 2030 des Nations Unies a contribué à renforcer la centralité des espaces maritimes dans les stratégies nationales de développement. Toutefois, la mise en œuvre effective de cet objectif dépend largement de la

¹ Loubna Guemmi, « L'économie bleue au Maroc, un fort potentiel inexploité : Quelle réglementation pour le développement et la valorisation d'une économie bleue durable ? », *Revue AL MAYADINE* 15, n° 1 (2025): 31-52.

² Marjo Vierros et Charlotte De Fontaubert, *The potential of the blue economy: increasing long-term benefits of the sustainable use of marine resources for small island developing states and coastal least developed countries*, 2017, <https://scholar.google.com/scholar?cluster=11307355739315732817&hl=en&oi=scholar>.

³ « The Ocean Economy in 2030 | View | MPG.PuRe », consulté le 06 janvier 2026, https://pure.mpg.de/view/item_3515076.

capacité des États à territorialiser leurs politiques publiques et à construire des mécanismes institutionnels aptes à articuler les exigences de compétitivité économique, de justice sociale et de préservation écologique.

Dans ce cadre général, le Maroc présente un terrain d'analyse particulièrement pertinent. Le pays dispose en effet d'atouts maritimes considérables, liés à l'étendue de ses façades atlantiques et méditerranéennes, à la diversité de ses ressources halieutiques, à son potentiel en matière de tourisme côtier, d'aquaculture, de logistique portuaire et d'énergies renouvelables marines. Cette situation géographique confère à l'économie bleue une portée stratégique dans les politiques nationales de développement. Elle s'inscrit d'ailleurs dans un ensemble plus large de réformes et de stratégies visant à promouvoir une croissance plus durable, à mieux valoriser les potentialités territoriales et à renforcer l'attractivité économique du pays.

Cependant, l'existence de ressources maritimes abondantes et d'orientations stratégiques nationales ne suffit pas, à elle seule, à garantir l'essor d'une économie bleue durable. Encore faut-il que les territoires soient en capacité de traduire ces orientations en dynamiques concrètes, cohérentes et adaptées aux spécificités locales. De ce point de vue, la dimension territoriale apparaît décisive. Les espaces côtiers ne sont pas des supports neutres des politiques publiques ; ils constituent des espaces vécus, disputés, aménagés et gouvernés, où se croisent des intérêts multiples, des usages parfois concurrents et des acteurs institutionnels divers. C'est pourquoi l'économie bleue appelle une approche territorialisée de l'action publique, fondée sur la coordination, la planification et l'intégration des politiques sectorielles⁴.

Dans cette perspective, les collectivités territoriales occupent une place centrale. En tant qu'acteurs publics de proximité, elles apparaissent comme des relais essentiels entre les orientations définies à l'échelle centrale et les réalités du terrain. Leur rôle est d'autant plus important dans le contexte marocain que la Constitution de 2011 a consacré le principe de libre administration des collectivités territoriales et érigé la régionalisation avancée en choix stratégique de l'État. Cette transformation du cadre institutionnel marocain traduit une volonté

⁴ Abdelmajid Hilal, « Aspects de déficience des politiques de gestion des espaces littoraux marocains », *GéoMaghreb* 19 (2023) : 1-12., consulté le 20 janvier 2026, <https://revues.imist.ma/index.php/Geomaghreb/article/download/41135/23238/125367>.

de renforcer le rôle des territoires dans le développement, en leur reconnaissant des compétences accrues dans les domaines économique, social, environnemental et spatial.

L'intérêt scientifique de cette question réside précisément dans l'écart qui peut exister entre, d'une part, la reconnaissance normative d'un rôle territorial accru et, d'autre part, l'effectivité réelle de ce rôle dans la conduite des politiques publiques. En effet, l'attribution formelle de compétences ne signifie pas nécessairement une capacité effective d'action. L'analyse du rôle des collectivités territoriales dans l'économie bleue suppose donc de dépasser une lecture strictement juridique ou institutionnelle, pour interroger les conditions concrètes de leur intervention, les ressources dont elles disposent, les contraintes auxquelles elles sont confrontées et les modes de coordination dans lesquels elles s'inscrivent.

À cet égard, les apports de la gouvernance territoriale sont particulièrement éclairants. Cette approche insiste sur le fait que le développement territorial ne procède pas uniquement de l'action de l'État, mais résulte de l'interaction entre une pluralité d'acteurs publics, privés et sociaux, engagés dans des dynamiques de coopération, de négociation et de régulation. Elle met également en évidence l'importance de la proximité, de la mobilisation des ressources locales et de la capacité des territoires à construire des projets collectifs. De même, l'approche par la gouvernance multi-niveaux permet d'analyser l'imbrication des différents niveaux de décision – local, régional, national, voire international – dans la mise en œuvre des politiques publiques⁵. Or, dans le domaine de l'économie bleue, cette imbrication est particulièrement forte, dans la mesure où les enjeux maritimes mobilisent à la fois des politiques sectorielles nationales, des dynamiques économiques territoriales, des engagements internationaux et des dispositifs locaux de régulation.

Dès lors, la question centrale de cette recherche peut être formulée ainsi : dans quelle mesure les collectivités territoriales peuvent-elles constituer un levier stratégique pour l'essor de l'économie bleue durable au Maroc ? Cette problématique conduit à interroger à la fois les fondements institutionnels de leur rôle, les modalités concrètes de leur intervention et les limites qui affectent leur capacité d'action. L'hypothèse défendue dans cet article est que les collectivités territoriales disposent d'un potentiel stratégique important dans la mise en œuvre

⁵ Laila Sellami et Khalid Rouggani, « Régionalisation et Management Stratégique du Territoire : Catalyseurs du Développement Économique au Maroc - Une Étude Comparative », *Revue Internationale des Sciences de Gestion* 6, n° 4 (2023), <https://revue-isg.com/index.php/home/article/view/1424>.

territoriale de l'économie bleue durable, mais que l'effectivité de ce rôle demeure conditionnée par plusieurs facteurs, notamment la qualité de la gouvernance multi-niveaux, la disponibilité des ressources financières et techniques, ainsi que le degré d'intégration des politiques publiques.

À partir de cette hypothèse, l'article poursuit un triple objectif. Il s'agit, en premier lieu, d'analyser les fondements institutionnels et théoriques du rôle des collectivités territoriales dans le développement de l'économie bleue durable. Il convient, en deuxième lieu, d'identifier les manifestations concrètes de leur intervention dans les territoires côtiers, notamment en matière de planification, de coordination et de valorisation économique. Il importe, en troisième lieu, de mettre en évidence les contraintes structurelles qui limitent leur action et d'examiner les conditions nécessaires à une gouvernance territoriale plus efficace de l'économie bleue.

Dans cette optique, la présente recherche adopte une démarche qualitative fondée sur l'analyse documentaire des cadres juridiques, des politiques publiques, des rapports institutionnels et des travaux scientifiques relatifs à l'économie bleue, à la gouvernance territoriale et à la décentralisation au Maroc. Ce choix méthodologique se justifie par la nature exploratoire et analytique de la problématique, qui requiert une lecture croisée des textes normatifs, des référentiels stratégiques et des approches théoriques.

Ainsi, l'étude entend montrer que les collectivités territoriales ne peuvent être appréhendées comme de simples structures d'exécution des politiques publiques maritimes, mais doivent être considérées comme des acteurs potentiellement stratégiques du développement territorial, à condition que les cadres institutionnels, organisationnels et opérationnels de leur action soient effectivement consolidés

I.

Les fondements institutionnels et théoriques du rôle des collectivités territoriales dans l'économie bleue durable

L'analyse du rôle des collectivités territoriales dans l'essor de l'économie bleue durable au Maroc suppose, en amont, d'en interroger les fondements. Ceux-ci relèvent à la fois d'un cadre institutionnel et juridique structurant et d'un ensemble de référentiels théoriques permettant d'appréhender la place des territoires dans l'action publique contemporaine. En effet, loin de se limiter à une simple distribution de compétences, le rôle des collectivités territoriales s'inscrit dans des dynamiques plus larges de transformation de l'État et de territorialisation des politiques publiques⁶.

1.1. Un cadre constitutionnel et juridique favorable à l'action territoriale

Le positionnement des collectivités territoriales dans le développement de l'économie bleue trouve son fondement dans les transformations institutionnelles introduites par la Constitution marocaine de 2011. Celle-ci consacre, en effet, le principe de libre administration des collectivités territoriales, marquant une rupture avec une conception centralisée de l'action publique et ouvrant la voie à une recomposition des rapports entre l'État et les territoires⁷.

La régionalisation avancée, érigée en choix stratégique, traduit cette volonté de renforcer le rôle des collectivités dans la conduite du développement. Elle repose sur l'idée que les territoires constituent des échelles pertinentes d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques, notamment en raison de leur proximité avec les réalités locales. et de la gestion des services publics locaux. Dans ce cadre, les collectivités territoriales se voient attribuer des compétences en matière de développement économique, social et environnemental, ainsi que dans les domaines de l'aménagement du territoire⁸

⁶Patrick Mundler, Laetitia Rasclé Beaumel, Jean-Charles Toupin et Simone Ubertino, « La territorialisation des politiques publiques : enjeux, approches et mise en œuvre », rapport remis au Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), mars 2020

⁷Jamal Riad, « L'autonomie et le principe de libre administration des collectivités territoriales au Maroc : La durabilité des ressources locales en question », *Revue Française d'Economie et de Gestion* 5, n° 11 (2024), <https://www.revufreg.fr/index.php/home/article/view/1841>.

⁸Khalid EL Yadini et Aicha EL Azzaoui, « Contribution des communes marocaines au développement territorial : une revue de littérature dans le cadre de l'approche territoriale de développement », *African Scientific Journal* 3, n° 32 (2025): 613-613, <https://doi.org/10.5281/zenodo.17342844>.

Toutefois, si ce cadre juridique confère aux collectivités territoriales une légitimité d'intervention dans les politiques liées à l'économie bleue, il convient de souligner que ces compétences demeurent, pour une large part, indirectes et transversales. En effet, l'économie bleue ne constitue pas un champ d'action explicitement identifié dans les textes juridiques ; elle se situe à l'intersection de plusieurs politiques sectorielles (pêche, environnement, tourisme, énergie), ce qui implique une capacité d'articulation et de coordination de la part des collectivités territoriales⁹.

Ainsi, le cadre institutionnel marocain offre des opportunités réelles pour l'implication des collectivités territoriales dans l'économie bleue, mais il pose également la question de l'effectivité de ces compétences et de leur traduction concrète dans l'action publique.

1.2. La territorialisation de l'économie bleue : une exigence structurelle

Au-delà du cadre juridique, l'économie bleue se caractérise par une forte dimension territoriale, qui confère aux collectivités territoriales un rôle potentiellement central. Les espaces littoraux ne sont pas seulement des supports d'activités économiques ; ils constituent des systèmes territoriaux complexes, marqués par la coexistence d'usages multiples, parfois concurrents, et par la présence d'acteurs aux intérêts diversifiés¹⁰.

Dans ce contexte, la gestion des zones côtières ne peut être envisagée à partir d'une approche strictement sectorielle. Elle requiert, au contraire, une approche intégrée, capable de prendre en compte les interactions entre les dimensions environnementales, économiques et sociales. Cette exigence d'intégration renvoie directement à la notion de territorialisation de l'action publique, entendue comme l'adaptation des politiques publiques aux spécificités des territoires.

Les collectivités territoriales apparaissent alors comme des acteurs privilégiés de cette territorialisation. Leur connaissance des dynamiques locales, leur proximité avec les

⁹ Sarra Sefrioui et Salma M'hamdi, « L'Économie bleue: une opportunité durable pour le développement du Maroc. Pour une gouvernance maritime durable: l'engagement du Maroc en faveur de l'économie bleue à l'échelle nationale, africaine et méditerranéenne », *Geopolitics and Geostrategic Intelligence* 6, n° 1 (2025): 1-12.

¹⁰ Didier Gascuel et al., *Activités halieutiques, aménagement et gestion en zone côtière: actes des 5e Rencontres halieutiques de Rennes, 16-17 mars 2001* (Editions Quae, 2003).

populations et leur capacité à mobiliser des ressources territoriales constituent autant d'atouts pour la mise en œuvre de politiques adaptées aux réalités des espaces côtiers.

En ce sens, l'économie bleue durable ne peut être appréhendée comme un simple prolongement des politiques maritimes nationales ; elle suppose une reconfiguration des modes d'intervention publique, dans laquelle les territoires jouent un rôle structurant. Cette reconfiguration implique notamment une articulation plus étroite entre les niveaux de décision et une meilleure intégration des politiques sectorielles¹¹.

1.3. L'apport de la gouvernance territoriale : coordination et construction collective

L'analyse du rôle des collectivités territoriales dans l'économie bleue gagne à être éclairée par les travaux relatifs à la gouvernance territoriale. Cette approche, développée notamment par Leloup, Moyart et Pecqueur, met en évidence que le développement territorial ne résulte pas uniquement de l'action des pouvoirs publics, mais procède d'une dynamique de coordination entre une pluralité d'acteurs¹².

Dans cette perspective, les collectivités territoriales ne sont pas de simples exécutants des politiques publiques ; elles sont des acteurs de structuration des dynamiques territoriales. Leur rôle consiste à organiser la coopération entre les différents acteurs – institutions publiques, entreprises privées, organisations de la société civile – et à favoriser l'émergence de projets collectifs.

Appliquée à l'économie bleue, cette approche souligne l'importance des mécanismes de concertation et de coordination dans la gestion des zones côtières. La diversité des enjeux – économiques, environnementaux, sociaux – et la multiplicité des acteurs impliqués rendent indispensable la mise en place de dispositifs de gouvernance capables d'articuler ces différentes dimensions.

¹¹ Alexandre Moine, « Le territoire comme un système complexe : un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie », *Sociologie, L'Espace géographique* 35, n° 2 (2006): 115-32, <https://doi.org/10.3917/eg.352.0115>.

¹² Fabienne Leloup, « Gouvernance, action publique et cohésion ou comment piloter nos territoires: La gouvernance territoriale : d'un mode de coordination à un processus de cohésion territoriale ? », *Géographie, économie, société* 25, n° 2 (2023): 145-61, <https://doi.org/10.3166/ges.2023.0007>; Leloup et al., « Gouvernance, action publique et cohésion ou comment piloter nos territoires ».

Toutefois, la gouvernance territoriale ne se décrète pas ; elle repose sur des conditions concrètes, notamment la disponibilité de ressources, la capacité d'ingénierie territoriale et l'existence de relations de confiance entre les acteurs. En l'absence de ces conditions, le rôle des collectivités territoriales risque de rester limité à une fonction formelle, sans véritable impact sur les dynamiques de développement¹³.

1.4. La gouvernance multi-niveaux : une lecture de la complexité institutionnelle

Parallèlement, l'approche de la gouvernance multi-niveaux permet d'analyser la place des collectivités territoriales dans un système d'action publique caractérisé par l'imbrication des niveaux de décision¹⁴. Dans le domaine de l'économie bleue, cette imbrication est particulièrement marquée, dans la mesure où les politiques maritimes relèvent à la fois de l'État central, des collectivités territoriales et, dans certains cas, d'engagements internationaux.

Cette configuration multi-niveaux se traduit par une répartition complexe des compétences et des responsabilités, qui peut être à la fois source d'opportunités et de contraintes. D'une part, elle permet de mobiliser des ressources et des expertises à différents niveaux ; d'autre part, elle peut engendrer des problèmes de coordination, des chevauchements de compétences et des incohérences dans l'action publique.

Dans ce contexte, le rôle des collectivités territoriales dépend largement de leur capacité à s'insérer dans ces dispositifs multi-niveaux et à interagir efficacement avec les autres niveaux de gouvernance. Cela suppose non seulement des ressources institutionnelles et techniques, mais également des mécanismes de coordination permettant d'assurer la cohérence des politiques publiques¹⁵.

¹³ Mohamed Saber Hassainate et Youssef Bek, « Collectivités territoriales et développement local au Maroc : Analyse critique du management financier », *MANAGEMENT CONTROL, AUDITING AND FINANCE REVIEW (MCAFR)* 2, n° 3 (2025): 46-61, <https://doi.org/10.5281/zenodo.17385117>.

¹⁴ Clément Beaune et François-Mathieu Poupeau, « Gouvernance multi-niveaux : coopérer pour gérer la complexité ? :Entretien entre Clément Beaune et François-Mathieu Poupeau », *Action publique. Recherche et pratiques* 24, n° 1 (2025): 11-24.

¹⁵ Dolores Redondo-Toronjo, « Territoire, gouvernance et intelligence territoriale », *Bulletin de la Société géographique de Liège* 49 (2007) : 21-30.

Ainsi, la gouvernance multi-niveaux constitue un cadre analytique essentiel pour comprendre les limites et les potentialités de l'action des collectivités territoriales dans le domaine de l'économie bleue.

1.5. Entre reconnaissance normative et effectivité de l'action territoriale

L'ensemble de ces éléments met en évidence un point central : l'existence d'un décalage potentiel entre la reconnaissance normative du rôle des collectivités territoriales et leur capacité effective d'intervention. Si le cadre institutionnel marocain leur confère des compétences importantes, leur mise en œuvre dépend de facteurs multiples, notamment les ressources disponibles, les capacités organisationnelles et la qualité des mécanismes de gouvernance.

Ce décalage renvoie à une problématique classique en droit public et en science politique, celle de l'effectivité des normes et des politiques publiques. Il invite à dépasser une approche formelle de la décentralisation pour s'intéresser aux conditions concrètes de son fonctionnement.

Dans le cas de l'économie bleue, cette question est d'autant plus importante que les enjeux sont complexes et multidimensionnels. La capacité des collectivités territoriales à jouer un rôle stratégique dépendra donc moins de la seule attribution de compétences que de leur aptitude à mobiliser des ressources, à coordonner les acteurs et à s'inscrire dans des dispositifs de gouvernance intégrés.

II.

Les modalités concrètes d'intervention des collectivités territoriales dans l'économie bleue

Si les fondements institutionnels et théoriques permettent de situer la place des collectivités territoriales dans le développement de l'économie bleue, leur rôle ne peut être pleinement appréhendé qu'à travers l'analyse de leurs modalités concrètes d'intervention. En effet, c'est dans la mise en œuvre territoriale des politiques publiques que se révèle l'effectivité de leur action. À cet égard, les collectivités territoriales interviennent à plusieurs niveaux, notamment à travers la planification territoriale, la coordination des acteurs, la promotion du développement économique local et la valorisation des ressources littorales. Toutefois, ces interventions s'inscrivent dans des dynamiques complexes, marquées par des enjeux d'articulation et de cohérence¹⁶.

2.1. La planification territoriale comme levier structurant de l'économie bleue

La planification territoriale constitue l'un des principaux instruments à travers lesquels les collectivités territoriales contribuent au développement de l'économie bleue. À travers les programmes de développement régionaux et les documents d'aménagement du territoire, elles participent à la définition des orientations stratégiques à l'échelle locale et régionale.

Ces instruments permettent d'intégrer les enjeux liés à l'économie bleue dans une vision globale du développement territorial, en articulant les dimensions économiques, environnementales et sociales. Ainsi, la protection du littoral, la gestion durable des ressources marines, le développement des activités économiques liées à la mer et la préservation des équilibres écologiques peuvent être appréhendés de manière cohérente dans le cadre de ces dispositifs de planification.

Toutefois, l'intégration effective de l'économie bleue dans les instruments de planification demeure variable selon les territoires. Elle dépend notamment de la capacité des collectivités territoriales à mobiliser une expertise technique adaptée et à inscrire les enjeux maritimes dans

¹⁶ Mansour Majid, Rachid Alillouch, Laila El Ghazouani et Aissatou Hamadou Inna Yaya, « Le littoral : instruments, acteurs et articulations avec le système de planification urbaine et territoriale », *Issue 3: V.2 N°1* (2020), publié le 13 juillet 2020.

leurs priorités stratégiques. Dès lors, la planification territoriale apparaît non seulement comme un outil d'action, mais également comme un révélateur des capacités institutionnelles des collectivités territoriales.

2.2. La coordination des acteurs : une fonction centrale mais inégalement maîtrisée

Au-delà de la planification, les collectivités territoriales jouent un rôle essentiel dans la coordination des acteurs impliqués dans l'économie bleue. En effet, la gestion des zones côtières mobilise une pluralité d'acteurs aux logiques parfois divergentes : administrations centrales, opérateurs économiques, collectivités territoriales, organisations de la société civile et populations locales.¹⁷

Dans ce contexte, les collectivités territoriales apparaissent comme des acteurs de médiation, capables de faciliter le dialogue entre ces différentes parties prenantes et de favoriser la construction de compromis. Elles contribuent ainsi à structurer des espaces de concertation, indispensables à la mise en œuvre de politiques publiques intégrées.

Cependant, cette fonction de coordination se heurte à plusieurs limites. D'une part, la fragmentation institutionnelle rend difficile l'articulation des interventions des différents acteurs. D'autre part, l'absence de mécanismes formalisés de concertation limite la capacité des collectivités territoriales à exercer pleinement ce rôle. Enfin, les asymétries de pouvoir entre les acteurs peuvent réduire la marge de manœuvre des collectivités, notamment face à des acteurs économiques ou institutionnels disposant de ressources plus importantes.

Ainsi, si la coordination constitue une fonction centrale des collectivités territoriales dans l'économie bleue, son effectivité dépend étroitement des dispositifs de gouvernance dans lesquels elles s'inscrivent.

¹⁷ Zineb Benmassaoud et Bahya Ibnkhalidoun, « La gestion intégrée des zones côtières : Outil juridique de préservation du littoral marocain », *Journal d'Economie, de Management, d'Environnement et de Droit* 3, n° 1 (2020): 86-98, <https://doi.org/10.48398/IMIST.PRSM/jemed-v3i1.20199>.

2.3. La promotion du développement économique local et la structuration des filières maritimes

Les collectivités territoriales contribuent également au développement de l'économie bleue à travers des actions visant à promouvoir les activités économiques liées aux ressources marines et côtières. Elles interviennent notamment dans le soutien aux secteurs de la pêche, de l'aquaculture, du tourisme côtier et, plus largement, dans la valorisation des filières maritimes.

Cette intervention peut prendre différentes formes, telles que l'appui aux initiatives locales, la facilitation des investissements, la mise en place d'infrastructures ou encore la promotion des territoires. En favorisant le développement de ces activités, les collectivités territoriales participent à la création d'emplois, à la diversification des économies locales et à l'amélioration des conditions de vie des populations¹⁸.

Toutefois, la capacité des collectivités territoriales à structurer ces filières reste inégale. Elle dépend notamment de leur niveau de ressources, de leur capacité d'ingénierie territoriale et de leur aptitude à mobiliser des partenariats avec les acteurs économiques. En l'absence de ces conditions, leur rôle peut se limiter à un accompagnement marginal, sans réelle influence sur les dynamiques économiques¹⁹.

2.4. La valorisation des ressources littorales et l'attractivité territoriale

La valorisation des ressources littorales constitue un autre champ d'intervention des collectivités territoriales dans l'économie bleue. En mobilisant les potentialités locales, elles contribuent à renforcer l'attractivité des territoires côtiers et à les inscrire dans des dynamiques de développement durable.

Cette valorisation repose sur une approche intégrée, visant à concilier exploitation économique et préservation des ressources naturelles. Elle implique notamment la mise en œuvre de projets

¹⁸ Frédéric Wallet, André Torre et Eduardo Chia, « Nouvelles controverses du développement territorial : quelle gouvernance et quelles innovations ? », communication présentée au 54^e colloque de l'Association de Science Régionale de Langue Française (ASRDLF), Athènes, juillet 2017.

¹⁹ Nouha Amrani et Mohammed Sadiki., « Gouvernance des collectivités territoriales au Maroc : une approche prospective à la lumière des expériences internationales », *Alternatives Managériales Economiques* 3, n° 1 (2021): 144-65, <https://doi.org/10.48374/IMIST.PRSM/ame-v3i1.24893>.

territoriaux, la promotion de pratiques durables et la sensibilisation des acteurs aux enjeux environnementaux.

Dans cette perspective, les collectivités territoriales jouent un rôle clé dans la construction d'une identité territoriale fondée sur la valorisation des ressources maritimes. Elles participent ainsi à la mise en récit des territoires, à travers des stratégies de promotion et de communication, qui contribuent à renforcer leur attractivité à l'échelle nationale et internationale.

Cependant, cette dynamique reste conditionnée par la capacité des collectivités à articuler les objectifs de développement économique avec les exigences de durabilité. L'absence d'une vision stratégique intégrée peut conduire à des formes de valorisation déséquilibrées, susceptibles de fragiliser les écosystèmes et de compromettre la durabilité des activités économiques.

2.5. Une action territoriale sous contrainte : entre volontarisme local et dépendance structurelle

Enfin, l'analyse des modalités d'intervention des collectivités territoriales met en évidence une tension entre, d'une part, un volontarisme local en faveur du développement de l'économie bleue et, d'autre part, une dépendance structurelle vis-à-vis de l'État central et des ressources externes.

Cette dépendance se manifeste notamment à travers le financement des projets, l'accès à l'expertise technique et la définition des orientations stratégiques. Dans de nombreux cas, les collectivités territoriales interviennent dans un cadre fortement encadré par les politiques nationales, ce qui limite leur autonomie d'action.

Par ailleurs, la complexité des enjeux liés à l'économie bleue nécessite des compétences spécifiques, qui ne sont pas toujours disponibles au niveau local. Cette situation renforce la dépendance des collectivités territoriales vis-à-vis des acteurs externes et limite leur capacité à initier des projets structurants.

Ainsi, les modalités d'intervention des collectivités territoriales dans l'économie bleue apparaissent à la fois comme des espaces d'innovation et comme des espaces de contraintes.

Leur rôle effectif dépend largement de leur capacité à dépasser ces contraintes et à s'inscrire dans des dynamiques de gouvernance plus intégrées.

Conclusion

La présente recherche s'est attachée à analyser le rôle stratégique des collectivités territoriales dans l'essor de l'économie bleue durable au Maroc, en mobilisant une approche articulant cadre institutionnel, analyse des pratiques territoriales et lecture critique des dynamiques de gouvernance. Elle a permis de mettre en évidence que les collectivités territoriales occupent une position charnière dans la territorialisation des politiques publiques liées aux espaces maritimes et côtiers.

En effet, à travers leurs fonctions de planification, de coordination et de promotion du développement économique local, les collectivités territoriales apparaissent comme des acteurs de proximité capables d'assurer l'interface entre les orientations stratégiques nationales et les réalités territoriales. Leur rôle s'inscrit pleinement dans les logiques contemporaines de gouvernance territoriale, qui valorisent la coordination des acteurs, la mobilisation des ressources locales et l'adaptation des politiques publiques aux spécificités des territoires.

Toutefois, l'analyse a également mis en lumière les limites structurelles qui affectent l'effectivité de leur action. L'insuffisance des ressources financières et techniques, la fragmentation de la gouvernance multi-niveaux, la persistance de logiques sectorielles et le déficit de capacités institutionnelles constituent autant de contraintes qui réduisent la portée de leur intervention. Ce décalage entre compétences formelles et capacités réelles souligne les limites d'une approche strictement normative de la décentralisation et invite à interroger les conditions concrètes de mise en œuvre des politiques publiques territoriales.

Dans cette perspective, plus large de transformation de l'action publique. Elle la question de l'économie bleue durable dépasse le seul cadre des politiques maritimes pour s'inscrire dans une problématique appelle à une recomposition des modes de gouvernance, fondée sur

l'intégration des politiques sectorielles, le renforcement des mécanismes de coordination et la valorisation du rôle des territoires²⁰.

Dès lors, plusieurs enseignements peuvent être dégagés. D'une part, le renforcement des capacités des collectivités territoriales apparaît comme une condition indispensable à l'effectivité de leur rôle stratégique. D'autre part, l'amélioration de la coordination entre les différents niveaux de gouvernance constitue un levier essentiel pour dépasser les logiques de fragmentation institutionnelle. Enfin, la promotion d'une gouvernance intégrée des zones côtières, fondée sur la participation des acteurs locaux et l'articulation des dimensions économiques, sociales et environnementales, apparaît comme une orientation structurante pour le développement de l'économie bleue durable.

Au-delà du cas marocain, cette recherche contribue à enrichir les débats scientifiques sur la territorialisation des politiques publiques et la gouvernance des ressources naturelles. Elle met en évidence l'importance de l'échelle territoriale dans la réussite des stratégies de développement durable et souligne le rôle déterminant des collectivités territoriales dans la transformation des modèles de développement.

Toutefois, les résultats présentés reposent principalement sur une analyse documentaire, ce qui constitue une limite en termes d'appréhension des pratiques effectives des acteurs. Des recherches futures pourraient ainsi s'appuyer sur des approches empiriques, notamment à travers des études de terrain, des entretiens ou des analyses comparatives, afin d'approfondir la compréhension des dynamiques territoriales et des mécanismes de gouvernance à l'œuvre dans les différentes régions côtières du Maroc.

En définitive, la réussite de l'économie bleue durable ne dépend pas uniquement de l'abondance des ressources ou de la qualité des cadres juridiques, mais repose avant tout sur la capacité des territoires à organiser une gouvernance efficace, intégrée et adaptée aux spécificités locales. Dans cette configuration, les collectivités territoriales apparaissent non seulement comme des acteurs d'exécution, mais comme de véritables leviers stratégiques de transformation de l'action publique et du développement territorial.

²⁰ Raphaël Billé, « Gestion intégrée des zones côtières: quatre illusions bien ancrées », *Vertigo. La revue internationale en sciences de l'environnement*, n°s 7-3 (décembre 2006), <https://doi.org/10.4000/vertigo.1555>.

Références

- Abdelmajid Hilal, « Aspects de déficience des politiques de gestion des espaces littoraux marocains », *GéoMaghreb* 19 (2023) : 1-12., consulté le 20 janvier 2026, <https://revues.imist.ma/index.php/Geomaghreb/article/download/41135/23238/125367>
..
- Abdouh, Abdelilah. « Une lecture succincte de la construction du nouveau modèle de développement ». février 2022. <https://hal.science/hal-03564341>.
- Amrani, Nouha, Mohammed Sadik, et Mohamed Hemmi. « Gouvernance des collectivités territoriales au Maroc : une approche prospective à la lumière des expériences internationales ». *Alternatives Managériales Economiques* 3, n° 1 (2021): 144-65. <https://doi.org/10.48374/IMIST.PRSM/ame-v3i1.24893>.
- Bance, Philippe, et Angélique Chassy. « Opportunités et limites de la Méthode d'évaluation contingente en régime de gouvernance multi-niveaux ». *Science Politique. Revue française d'économie*, n° 2 (novembre 2016): 93-124. <https://doi.org/10.3917/rfe.162.0093>.
- Beaune, Clément, et François-Mathieu Poupeau. « Gouvernance multi-niveaux : coopérer pour gérer la complexité ? :Entretien entre Clément Beaune et François-Mathieu Poupeau ». *Action publique. Recherche et pratiques* 24, n° 1 (2025): 11-24.
- Benmassaoud, Zineb, et Bahya Ibnkhaldoun. « La gestion intégrée des zones côtières : Outil juridique de préservation du littoral marocain ». *Journal d'Economie, de Management, d'Environnement et de Droit* 3, n° 1 (2020): 86-98. <https://doi.org/10.48398/IMIST.PRSM/jemed-v3i1.20199>.
- Billé, Raphaël. « Gestion intégrée des zones côtières: quatre illusions bien ancrées ». *Vertigo*. *La revue internationale en sciences de l'environnement*, n^{os} 7-3 (décembre 2006). <https://doi.org/10.4000/vertigo.1555>.
- Corlay, Jean-Pierre. « Le Littoral : regards, pratiques et savoirs. Études offertes à Fernand Verger, Nacima Baron-Yellès, Lydie Goeldner-Gianella, Sébastien Velut (Eds), Presses de l'ENS, 2002, XVI-316 p. » *Natures Sciences Sociétés* 12, n° 1 (2004): 106c-12.

- Dahou, Tarik, et Camille Mazé. « La mer, un construit politique ». VertigoO. La revue internationale en sciences de l'environnement, n° Hors-série 33 (mars 2021). <https://doi.org/10.4000/vertigo.29593>.
- Frédéric Wallet, André Torre et Eduardo Chia, « Nouvelles controverses du développement territorial : quelle gouvernance et quelles innovations ? », communication présentée au 54^e colloque de l'Association de Science Régionale de Langue Française (ASRDLF), Athènes, juillet 2017.
- Gascuel, Didier, Guy Fontenelle, Pôle d'enseignement supérieur et de recherche agronomique de Rennes Department halieutique, et Association agro-halieutes. Activités halieutiques, aménagement et gestion en zone côtière: actes des 5e Rencontres halieutiques de Rennes, 16-17 mars 2001. Editions Quae, 2003.
- GUEMMI, Loubna. « L'économie bleue au Maroc, un fort potentiel inexploité: Quelle réglementation pour le développement et la valorisation d'une économie bleue durable? » Revue AL MAYADINE 15, n° 1 (2025): 31-52.
- Hassainate, Mohamed Saber, et Youssef Bek. « Collectivités territoriales et développement local au Maroc : Analyse critique du management financier ». MANAGEMENT CONTROL, AUDITING AND FINANCE REVIEW (MCAFR) 2, n° 3 (2025): 46-61. <https://doi.org/10.5281/zenodo.17385117>.
- Leloup, Fabienne, Laurence Moyart, et Bernard Pecqueur. « Gouvernance, action publique et cohésion ou comment piloter nos territoires:La gouvernance territoriale : d'un mode de coordination à un processus de cohésion territoriale ? » Géographie, économie, société 25, n° 2 (2023): 145-61. <https://doi.org/10.3166/ges.2023.0007>.
- Mansour Majid, Rachid Alillouch, Laila El Ghazouani et Aissatou Hamadou Inna Yaya, « Le littoral : instruments, acteurs et articulations avec le système de planification urbaine et territoriale », *Issue 3: V.2 N°1* (2020), publié le 13 juillet 2020.
- Matei, Ghita Filali. « Développement durable et dynamique territoriale : une approche intégrée pour des territoires résilients – Revue de littérature ». Revue Française d'Economie et de Gestion 7, n° 1 (2026). <https://revuefreg.fr/index.php/home/article/view/2579>.

Mohamed Mansoum et Abderrahim Benali (coord.), *Les littoraux marocains : changement climatique et stratégies de gestion*, Laboratoire de Géomorphologie et Environnement, *Paysages Géographiques*, n° 2, octobre 2016, ISBN : 978-9981-04-077-9. Moine, Alexandre. « Le territoire comme un système complexe : un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie ». *Sociologie. L'Espace géographique* 35, n° 2 (2006): 115-32. <https://doi.org/10.3917/eg.352.0115>.

Omar, ER-ROUSSE, QAFAS Ahlam, EL ACHABI Maryem, et ZARROUK Imane. *VERS UNE POLITIQUE AQUACOLE DURABLE AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE BLEUE AU MAROC*. s. d. Consulté le 12 JANVIER 2026. https://www.researchgate.net/profile/Omar-Er-Rousse/publication/384257392_VERS_UNE_POLITIQUE_AQUACOLE_DURABLE_AU_SERVICE_DE_L'ECONOMIE_BLEUE_AU_MAROC/links/66f188fcfc6cc464897061ba/VERS-UNE-POLITIQUE-AQUACOLE-DURABLE-AU-SERVICE-DE-L'ECONOMIE-BLEUE-AU-MAROC.pdf.

Patrick Mundler, Laetitia Rasele Beaumel, Jean-Charles Toupin et Simone Ubertino, « La territorialisation des politiques publiques : enjeux, approches et mise en œuvre », rapport remis au Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), mars 2020

Dolores Redondo-Toronjo, « Territoire, gouvernance et intelligence territoriale », *Bulletin de la Société géographique de Liège* 49 (2007) : 21-30. Riad, Jamal. « L'autonomie et le principe de libre administration des collectivités territoriales au Maroc : La durabilité des ressources locales en question ». *Revue Française d'Economie et de Gestion* 5, n° 11 (2024). <https://www.revufreg.fr/index.php/home/article/view/1841>.

Sefrioui, Sarra, et Salma M'hamdi. « L'Économie bleue: une opportunité durable pour le développement du Maroc. Pour une gouvernance maritime durable: l'engagement du Maroc en faveur de l'économie bleue à l'échelle nationale, africaine et méditerranéenne ». *Geopolitics and Geostrategic Intelligence* 6, n° 1 (2025): 1-12.

Sellami, Laila, et Khalid Rouggani. « Régionalisation et Management Stratégique du Territoire : Catalyseurs du Développement Économique au Maroc - Une Étude Comparative ». *Revue Internationale des Sciences de Gestion* 6, n° 4 (2023).

<https://revue-isg.com/index.php/home/article/view/1424>.

Sénécat, Chloé. « Gouvernance des villes et Union européenne : La dimension urbaine de la politique de cohésion sous le prisme de la géographie ». Géocarrefour 98, n° 1 (2024).

<https://doi.org/10.4000/geocarrefour.22854>.

« The Ocean Economy in 2030 | View | MPG.PuRe ». Consulté le 06 janvier 2026.

https://pure.mpg.de/view/item_3515076.

« VERS UNE POLITIQUE AQUACOLE DURABLE AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE BLEUE AU MAROC ». INTERNATIONAL JOURNAL OF ADVANCED RESEARCH IN INNOVATION, MANAGEMENT & SOCIAL SCIENCES, publication en ligne anticipée, septembre 2024. <https://doi.org/10.57109/235>.

Vierros, Marjo, et Charlotte De Fontaubert. The potential of the blue economy: increasing long-term benefits of the sustainable use of marine resources for small island developing states and coastal least developed countries. 2017.

<https://scholar.google.com/scholar?cluster=11307355739315732817&hl=en&oi=scholar>.

Yadini, Khalid EL, et Aicha EL Azzaoui. « Contribution des communes marocaines au développement territorial : une revue de littérature dans le cadre de l'approche territoriale de développement ». African Scientific Journal 3, n° 32 (2025): 613-613.

<https://doi.org/10.5281/zenodo.17342844>.